

Tout sur les prêts de transport

Les réfugiés parrainés et réinstallés au Canada dans le cadre du Programme de parrainage privé de réfugiés (PPPR), du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (Programme mixte des RDBV), du Programme de parrainage d'aide conjointe (PAC) et du Programme des réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG) peuvent recevoir un prêt de transport qui vise à les aider à couvrir les frais de leur voyage au Canada.

Le prêt de transport est émis par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) dans le cadre de son [Programme des prêts aux immigrants \(PPI\)](#).

Comment le prêt de transport est-il accordé au réfugié parrainé?

Au cours de l'entretien avec le réfugié parrainé, l'agent de migration évaluera la [capacité du réfugié à rembourser le prêt de transport](#).

Si l'agent de migration détermine que le réfugié a la capacité de rembourser le prêt de transport, l'agent expliquera les modalités et conditions du prêt au réfugié et lui fournira des informations sur le calendrier de remboursement.

L'agent de migration et le réfugié signeront alors le formulaire [Modalités et conditions du prêt \[IMM 0502\]](#) pour indiquer que le prêt de transport a été approuvé.

Une fois que la demande de parrainage a été approuvée et que le réfugié est prêt à voyager, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) produira une feuille de frais de voyage détaillée indiquant le coût du voyage du réfugié au Canada.

Avant le départ, le réfugié signera cette feuille de frais et en recevra une copie par un représentant de l'OIM.

Pour plus d'informations détaillées sur la façon dont le prêt de transport est émis, veuillez [cliquer ici](#).

Que couvre le prêt de transport?

Le prêt de transport peut couvrir le coût des services pré-arrivée suivants, fournis par l'OIM aux réfugiés qui seront réinstallés au Canada dans le cadre du PPPR, du Programme mixte des RDBV, du Programme PAC et du Programme RPG :

- Les frais de transport à partir du lieu de résidence du réfugié dans le pays d'accueil jusqu'à une ville à partir de laquelle le réfugié peut prendre son vol vers le Canada (le coût de l'hébergement et des repas avant le départ est également couvert);
- Le coût du voyage vers le Canada par l'itinéraire le plus direct au tarif le plus économique disponible;
- Le coût de toutes taxes ou péages;
- Le coût de toute escorte opérationnelle fournie par l'OIM;
- Les frais de transport terrestre qui peuvent inclure le coût de l'hébergement, des repas et du transport terrestre.

Les types de dépenses qui ne sont pas couvertes par le prêt de transport comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- Les frais d'excédent de bagages;
- Les frais d'expédition des effets personnels et domestiques;
- Le coût du transport des animaux domestiques;
- Le coût des tests d'ADN et des interventions médicales pour s'assurer que les réfugiés sont aptes à voler;
- Les services pré-départ couverts par le [Programme fédéral de santé intérimaire \(PFSI\)](#), tels que le coût des examens médicaux aux fins de l'immigration (EMI) du réfugié, les vaccinations et toute escorte médicale;
- Les frais de transport, d'hébergement et de repas associés à la prestation du programme Orientation canadienne à l'étranger (OCE) offert par l'OIM.

Le montant maximal du prêt pouvant être émis [par famille](#) est de 15 000 \$ CA.

Les examens médicaux aux fins de l'immigration (EMI) sont-ils toujours couverts par le Programme de prêts aux immigrants (PPI)?

Le PPI ne couvre plus le coût des examens médicaux aux fins de l'immigration (EMI) du réfugié. Le coût des EMI est maintenant couvert par le [Programme fédéral de santé intérimaire \(PFSI\)](#).

Pour plus d'informations sur le PFSI, [veuillez cliquer ici](#) ou [ici](#).

Des intérêts sont-ils facturés sur le prêt de transport?

Non, IRCC n'exige plus d'intérêts sur les prêts de transport.

À quel moment les réfugiés parrainés doivent-ils rembourser le prêt de transport?

Les réfugiés parrainés doivent commencer à rembourser leur prêt de transport un an et un mois après l'émission du prêt, mais les réfugiés peuvent commencer à rembourser leur prêt avant cette date s'ils choisissent de le faire.

Par exemple, si le prêt a été accordé le 1^{er} juin 2019 (c'est-à-dire, si les réfugiés sont arrivés au Canada à cette date), le premier versement sera dû le 1^{er} juillet 2020.

Exceptionnellement, les réfugiés réinstallés au Canada dans le cadre des programmes RPG et PAC ayant des besoins élevés peuvent être admissibles à une dispense du prêt de transport. Pour plus d'informations, veuillez [cliquer ici](#).

Les réfugiés peuvent effectuer des remboursements par chèque personnel; chèque certifié; mandat postal ou bancaire; carte de crédit; directement auprès des institutions financières participantes; et services bancaires par Internet par l'intermédiaire des institutions financières participantes.

Les remboursements peuvent également être effectués via un système de retenues sur la paie à la discrétion d'IRCC.

Quel est le calendrier de remboursement du prêt de transport?

Le calendrier de remboursement du prêt de transport dépend du montant du prêt. Le calendrier de remboursement a été récemment prolongé afin de donner aux réfugiés parrainés plus de temps pour rembourser leur prêt.

Le calendrier de remboursement est le suivant :

- Les prêts n'excédant pas **1 200 \$** doivent être remboursés dans les 36 mois.
- Les prêts supérieurs à **1 200 \$**, mais n'excédant pas **2 400 \$** doivent être remboursés dans les 48 mois.
- Les prêts supérieurs à **2 400 \$**, mais n'excédant pas **3 600 \$** doivent être remboursés dans les 60 mois.
- Les prêts supérieurs à **3 600 \$**, mais n'excédant pas **4 800 \$** doivent être remboursés dans les 72 mois.
- Les prêts supérieurs à **4 800 \$** doivent être remboursés dans les 96 mois.

Les réfugiés parrainés peuvent-ils différer le remboursement du prêt de transport?

Dans des circonstances particulières, IRCC peut accorder un report des remboursements du prêt, une modification des remboursements ou une prolongation de la période de remboursement.

Les réfugiés parrainés et réinstallés au Canada dans le cadre du PPPR, du Programme mixte des RDBV, du Programme PAC et du Programme RPG peuvent bénéficier d'un report pouvant aller jusqu'à deux ans.

Pour demander un report, les réfugiés doivent contacter les services de recouvrement d'IRCC au 1-800-667-7301 ou par courriel à IRCC.FINCollections-RecouvrementsFIN.IRCC@cic.gc.ca

Les groupes de parrainage sont-ils censés ou tenus d'aider les réfugiés parrainés à rembourser leur prêt de transport?

Les groupes de parrainage ne sont pas censés ni tenus d'aider les réfugiés parrainés à rembourser leur prêt de transport, et les groupes de parrainage ne seront pas tenus responsables du remboursement du prêt ni tenus de le faire. Cependant, les groupes de parrainage peuvent choisir d'aider les réfugiés à rembourser leur prêt de transport.

Si les groupes de parrainage aident les réfugiés à rembourser leur prêt de transport, le montant payé par les groupes de parrainage ne peut pas être déduit du soutien financier mensuel fourni par les groupes de parrainage aux réfugiés.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section [3.2 m\) Prêts aux immigrants et dette contractée au Canada](#) du guide [Exigences après l'arrivée pour le parrainage privé d'IRCC](#).

Vous avez besoin d'informations complémentaires ou vous avez des questions sur le prêt de transport?

Les répondants ou les réfugiés qui souhaitent plus d'informations sur les prêts de transport peuvent consulter les services de recouvrement d'IRCC sans frais au 1-800-667-7301 ou par courriel à IRCC.FINCollections-RecouvrementsFIN.IRCC@cic.gc.ca

De plus amples informations sont également disponibles sur le site Web d'IRCC [ici](#).

Cette fiche d'information a été traduite en collaboration avec le projet *Renforcement des capacités francophones de parrainage privé*, mené par La Cité, le CÉSOC et l'Accueil francophone.

Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés (PFPR)

Tél. : 1.877.290.1701

Courriel : francais@rstp.ca Site web : www.rstp.ca

Dernière mise à jour : octobre 2024